



## **DEJEPS Spécialité «Perfectionnement Sportif», mention «Handisport»**

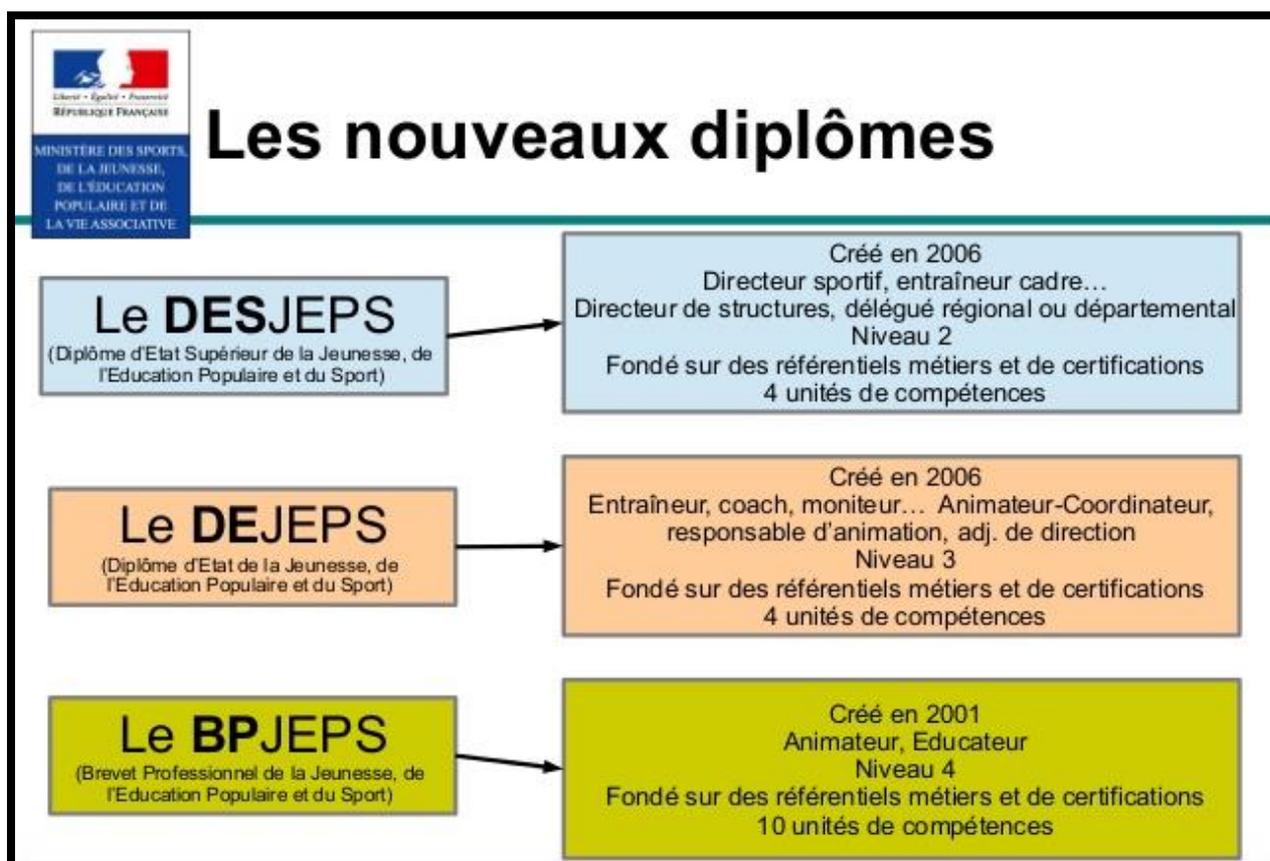
# **GUIDE D'INFORMATION**

Formation organisée par l'Institut Régional de Formation Handisport  
6 Chemin des gorges - 69570 DARDILLY

**IRFH**  
INSTITUT REGIONAL DE  
FORMATION HANDISPORT

## Le DEJEPS Spécialité perfectionnement sportif, mention Handisport

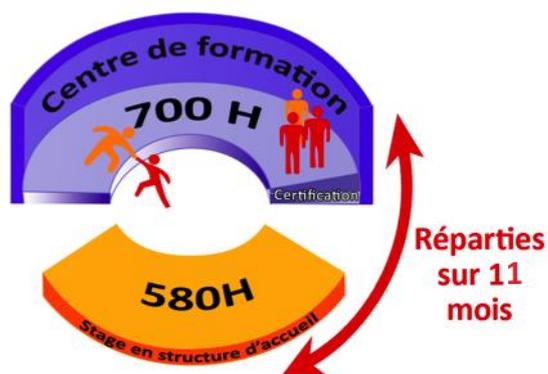
Ce diplôme fait suite à la refonte des diplômes délivrés par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Cohésion Sociale.<sup>[1]</sup> Ce diplôme de niveau III (bac +2) est le seul diplôme d'Etat dans le champ du "handisport" depuis l'abrogation du BEES 1



"handisport".

La nouvelle architecture des diplômes d'Etat (délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports) est la suivante :

Cette formation reconnue au RNCP se déroule en alternance en périphérie Lyonnaise (DARDILLY 69570).<sup>[1]</sup> Elle est composée de 700 heures en centre de formation et de 580 heures en structure d'alternance.





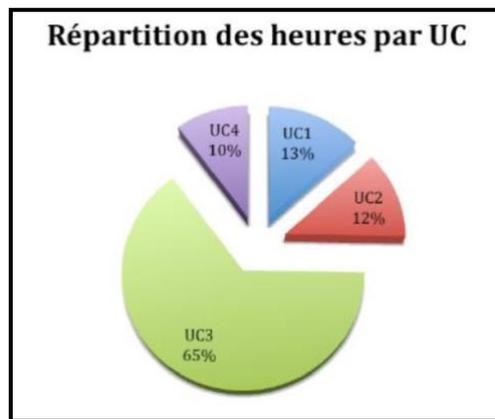
Le DEJEPS Handisport est composé de 4 Unités Capitalisables (UC) à valider :

**2 UC transversales (communes à tous les DEJEPS) :**

- **UC 1** : Etre capable de concevoir un projet d'action [SEP]
- **UC 2** : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action [SEP]

**2 UC spécifiques :** [SEP]

- **UC 3** : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans au moins une discipline auprès d'un public handisport [SEP]
- **UC 4** : Etre capable d'encadrer la discipline sportive Handisport en sécurité auprès d'un public Handisport [SEP]



Tout au long de la certification des épreuves permettent de valider des UC ou des parties d'UC : chaque épreuve est organisée 2 fois (session 1 et session 2)

- **Epreuve 1 "Enseignement"** (UC 3 et 4) : Mise en situation pédagogique sur le lieu de stage (séance + entretien) → certification en structure d'alternance
- **Epreuve 2 "Entraînement"** (UC3 et 4) : Constitution d'un dossier + séance + entretien → certification en structure d'alternance
- **Epreuve 3 "Projet"** (UC 1 et UC2) : Mise en place d'un projet et d'une des actions de ce projet (conception et coordination). Constitution d'un dossier = présentation orale + entretien → projet mis en place en structure d'alternance, épreuve effectuée en centre de formation



Pour les épreuves 1 et 2, des périodes de certifications sont imposées (indiquées dans le planning en annexe).

## Les démarches d'entrée en formation :

### *Les pré-requis :*

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique.
- Être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.

### *Les exigences préalables pour entrer en formation :*

- Justifier d'une expérience d'encadrement sportif d'un an (120 heures conseillées sur les 2 dernières années) de personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle.
- Etre capable de réaliser un parcours de 50 mètres nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25 mètres, d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.



Les exigences préalables doivent être remplies avant les tests de sélection.  
Les exigences sont vérifiées au moyen de la production d'attestation délivrée par le Président/Directeur de structure et par un diplômé d'un BEESAN concernant le parcours aquatique (ou diplôme de maître nageur sauveteur).

Sont dispensés des exigences préalables :

- Les candidats titulaires du Certificat de Spécialisation «Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap » (CS AIPSH) associé à une des spécialités sportives du BPJEPS.
- Les candidats titulaires d'un diplôme fédéral d'animateur handisport (justifiant d'une expérience professionnelle ou bénévole de 800 heures sur une période de deux ans).

### *Les tests de sélection :*

Deux épreuves sont organisées pour vérifier les motivations et les connaissances des candidats avant l'entrée en formation :

- un **entretien** d'une durée de 30 minutes sur les thématiques suivantes :
  - \*Le curriculum vitae du candidat<sup>[L][SEP]</sup>
  - \*Son projet professionnel<sup>[L][SEP]</sup>
  - \*Ses motivations<sup>[L][SEP]</sup>
  - \*Aptitudes pédagogiques<sup>[L][SEP]</sup>
  
- une **analyse d'une séquence vidéo** de 5 minutes portant sur une pratique handisport, permettant d'attester la connaissance du public en situation sportive. Le stagiaire aura 20 minutes de préparation individuelle puis 30 minutes devant le jury (analyse et entretien).

### *Le positionnement :*<sup>[L][SEP]</sup>

Cette étape obligatoire avant l'entrée en formation est destinée à faire le point avec le stagiaire sur ses connaissances et son parcours professionnel.<sup>[L][SEP]</sup>

Sa situation sera analysée à la fois à travers le référentiel de certification et également en fonction de ses acquis.<sup>[L][SEP]</sup>

Il conduit à un parcours individualisé de formation (PIF) qui permettra de repérer :<sup>[L][SEP]</sup>

- des possibles allègements en formation (sans dispenser pour autant des épreuves certificatives d'une ou plusieurs unités capitalisables (UC)).
- d'identifier les candidats pouvant relever d'une procédure de Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE).

## Le rythme d'alternance :

L'alternance est constituée de temps en centre de formation (sur le site de la Ligue à DARDILLY) et de temps en structure d'alternance.

IMPORTANT : Il existe 3 formes d'alternance :

- **L'alternance « classique »** : il s'agit de semaines identifiées dans le calendrier durant lesquelles les stagiaires sont uniquement dans leur structure (pas de formation).
- **L'alternance « de proximité »** : il s'agit de temps réservés à l'alternance durant les semaines de formation (fins d'après-midi et soirs).
- **L'alternance « obligatoire »** : les stagiaires seront amenés à participer à divers évènements nationaux.

	Alternance « classique »	Alternance « de proximité »	Alternance « obligatoire »																																			
Volume horaire minimum	<b>432</b>	<b>56</b>	<b>92</b>																																			
Code couleur dans planning	<table border="1"> <tr><td>L</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>J</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>V</td><td>ALTERNANCE</td></tr> </table>	L	ALTERNANCE	M	ALTERNANCE	M	ALTERNANCE	J	ALTERNANCE	V	ALTERNANCE	<table border="1"> <tr><td>L</td><td>FORMATION</td><td>7</td></tr> <tr><td>M</td><td>FORMATION</td><td>A</td></tr> <tr><td>M</td><td>FORMATION</td><td>A</td></tr> <tr><td>J</td><td>FORMATION</td><td>A</td></tr> <tr><td>V</td><td>FORMATION</td><td>A</td></tr> </table>	L	FORMATION	7	M	FORMATION	A	M	FORMATION	A	J	FORMATION	A	V	FORMATION	A	<table border="1"> <tr><td>L</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>J</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>V</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> </table>	L	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	J	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	V	ALTERNANCE OBLIGATOIRE
L	ALTERNANCE																																					
M	ALTERNANCE																																					
M	ALTERNANCE																																					
J	ALTERNANCE																																					
V	ALTERNANCE																																					
L	FORMATION	7																																				
M	FORMATION	A																																				
M	FORMATION	A																																				
J	FORMATION	A																																				
V	FORMATION	A																																				
L	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
J	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
V	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					

Au total 580 heures d'alternance minimum seront à réaliser sur l'année.

## Ce qu'il faut savoir pour la recherche de stage :

Il vous sera demandé, dès votre entrée en formation, la ou les structure(s) d'alternance dans laquelle ou lesquelles vous allez réaliser votre stage.

### Spécificités de l'alternance « de proximité » :

Les temps d'alternance situés lors des semaines en centre de formation doivent être effectués aux créneaux suivants : 2 séances minimum en fin d'après midi ou soirée (fin des cours à 16 heures).

Il est préconisé de rechercher des structures permettant la mise en place de séances en entraînement ou enseignement sur ces créneaux. Pour les personnes résidant à proximité du centre de formation, il est possible et préconisé de garder ces mêmes créneaux lors de l'alternance « classique » afin d'avoir une action continue dans l'encadrement.

Les structures d'alternance peuvent être des structures affiliées à la Fédération Française Handisport : FFH, comité régional handisport, comité départemental handisport, club handisport, club valide ayant une section handisport. Cela peut également être des établissements spécialisés, collectivités ou encore des centres de rééducation.

**ATTENTION** : si la structure de stage ne permet pas de réaliser la totalité des épreuves certificatives, il vous sera demandé de compléter par un autre stage pouvant répondre aux attentes de la formation. Il est conseillé d'effectuer son alternance dans au moins deux structures aux finalités différentes.

Le stagiaire devra avoir dans sa ou ses structures un tuteur éducateur sportif de niveau au moins équivalent au DEJEPS (niveau III) ou ayant une expérience de 5 ans en Handisport.<sup>[1]</sup>

Pensez à bien veiller aux périodes de certification pour fixer le cadre de vos missions au sein de votre (ou vos) structure d'alternance (voir page suivante).

## Les attendus des stages :

Trois grands domaines dans lesquels seront certifiés les stagiaires en structure d'alternance :

- La conception et coordination de projet [SEP]
- La mise en place d'un cycle d'enseignement [SEP]
- La mise en place d'un planning d'entraînement [SEP]

Chacun de ces domaines doit être mis en place dans au moins une structure d'alternance, ce qui implique de veiller aux périodes de certification lors de la recherche de stage. [SEP]

	Attentes sur le lieu de stage	Périodes de certification
<b>Enseignement</b>	Mise en place de cycles d'enseignement de 6 séances minimum ; certification lors d'une des séances d'un de ces cycles. <b>Le stagiaire doit être autonome dans la conception du cycle et l'encadrement des séances</b>	Session 1 : du 27 mars 2023 au 30 avril 2023 Session 2 : du 30 mai 2023 au 30 juin 2023
<b>Entraînement</b>	Le stagiaire devra proposer et réaliser une planification d'entraînement, dans une des activités socle ou complémentaire (minimum 3 sportifs) <b>en autonomie</b> ; il sera évalué lors d'une séance sur le lieu de stage Le stagiaire devra être en mesure d'individualiser l'entraînement, de définir des objectifs sportifs en relation avec le tuteur Le stagiaire devra maîtriser le matériel spécifique à l'activité (choix, réglages, ... )	Session 1 : du 24 avril 2023 au 28 mai 2023 Session 2 : du 30 mai 2023 au 30 juin 2023
<b>Projet</b>	A partir d'un diagnostic complet de la structure d'alternance, le stagiaire devra concevoir et coordonner un projet et mener à bien une action de celui-ci Le projet doit être utile à la structure, réalisable ET réalisé <b>Seul le stagiaire doit être le référent du projet</b> Le projet doit être en lien avec le projet d'établissement (valeurs, orientations, ... )	Session 1 : le 8 juin 2023 (au centre de formation) Session 2 : le 11 juillet 2023 (au centre de formation)

## Les contenus de formation :

Durant la formation, six disciplines « socles » seront étudiées de façon approfondie. Il s'agit de disciplines étant identifiées comme incontournables dans l'ensemble des secteurs professionnels concernés par le handisport.

D'autres disciplines sportives seront également abordées, mais de façon moins exhaustive, il s'agit des disciplines dites « complémentaires ».

La participation à certains évènements régionaux, nationaux et internationaux permettront de mettre en application les contenus de formation.

Lors de la formation, des diplômes fédéraux seront validés (sur examens).

### Disciplines «socles»

Analyse approfondie  
Niveau d'exigence >> très élevé 4/5  
Formation longitudinale  
Ré investissables  
Incontournables dans le champ professionnel

### Disciplines «complémentaires »

Analyse générale  
Niveau d'exigence >> approche 2,5/5  
Appuient les contenus des disciplines socles  
Ponctuelles dans la formation  
Occasionnelles dans le champ professionnel

- Athlétisme
- Natation
- Tennis de Table
- Basket Fauteuil
- Randonnée
- Boccia

APS Mesurées  
APS Opposition  
APS Collectives  
APS Nature  
APS Précision

Foot fauteuil  
Jeux Opposition  
Escrime  
Tir à l'Arc  
Tir Sportif  
Torball/goalball

Cyclisme  
Sports Nature Hiver et Eté  
Football  
Nautisme  
APS d'expression  
Rugby...

Entraînement – Enseignement – Formation –  
Physiologie – Adaptations au regard des  
Pathologies – Pédagogie – Progression –

Règles — Organisations spécifiques –

Sécurité – Adaptations Techniques – Règlementation – Classifications - Matériel

## Planning DEJEPS 2022-2023

2022														2023													
Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février							
1	J			1	S			1	M	FERIE		1	J	ALTERNANCE	1	D	FERIE	1	M	ALTERNANCE							
2	V			2	D			2	M	ALTERNANCE		2	V	ALTERNANCE	2	L	ALTERNANCE	2	J	ALTERNANCE							
3	S			3	L	ALTERNANCE		3	J	ALTERNANCE		3	S		3	M	ALTERNANCE	3	V	ALTERNANCE							
4	D			4	M	ALTERNANCE		4	V	ALTERNANCE		4	D		4	M	ALTERNANCE	4	S								
5	L	FORMATION	1	5	M	ALTERNANCE		5	S			5	L	FORMATION	5	J	ALTERNANCE	5	D								
6	M	FORMATION		6	J	ALTERNANCE		6	D			6	M	FORMATION	6	V	ALTERNANCE	6	L	FORMATION	12						
7	M	FORMATION		7	V	ALTERNANCE		7	L	FORMATION	6	7	M	FORMATION	7	S		7	M	FORMATION	A						
8	J	FORMATION		8	S			8	M	FORMATION	A	8	J	FORMATION	8	D		8	M	FORMATION	A						
9	V	FORMATION		9	Date limite clearing Les Indispensables				9	M	FORMATION	A	9	V	FORMATION	9	L	ALTERNANCE	9	J	FORMATION	A					
10	S			10	L	FORMATION	4	10	J	FORMATION	A	10	S		10	M	ALTERNANCE	10	V	FORMATION	A						
11	D			11	M	FORMATION	A	11	V	FERIE		11	D		11	M	ALTERNANCE	11	S								
12	L	FORMATION	2	12	M	FORMATION	A	12	S			12	L	FORMATION	6	J	ALTERNANCE	12	J								
13	M	FORMATION		13	J	FORMATION	A	13	D			13	M	FORMATION		V	ALTERNANCE	13	V	JAP Régional							
14	M	FORMATION		14	V	FORMATION	A	14	L	FORMATION	7	14	M	FORMATION		S		14	M	JAP Régional							
15	J	FORMATION		15	S			15	M	FORMATION	A	15	J	FORMATION		D		15	M	JAP Régional							
16	V	FORMATION		16	D			16	M	FORMATION	A	16	V	FORMATION		L	FORMATION	10	J	JAP Régional							
17	S			17	L	FORMATION	5	17	J	FORMATION	A	17	S		17	M	FORMATION		V	JAP Régional							
18	D			18	M	FORMATION	A	18	V	FORMATION	A	18	D		18	M	FORMATION		S								
19	L	FORMATION	3	19	M	FORMATION	A	19	S			19	L		19	J	FORMATION		D								
20	M	FORMATION		20	J	FORMATION	A	20	D			20	M	CONGE		V	FORMATION		L	ALTERNANCE							
21	M	FORMATION		21	V	FORMATION	A	21	L	ALTERNANCE		21	M	CONGE		S		21	M	ALTERNANCE							
22	J	FORMATION		22	S			22	M	ALTERNANCE		22	J	CONGE		D		22	M	ALTERNANCE							
23	V	FORMATION		23	D			23	M	ALTERNANCE		23	V	CONGE		L	FORMATION	11	J	ALTERNANCE							
24	S			24	L	ALTERNANCE		24	J	ALTERNANCE		24	S		24	M	FORMATION		V	ALTERNANCE							
25	D			25	M	ALTERNANCE		25	V	ALTERNANCE		25	D	FERIE		S		25	S								
26	L	ALTERNANCE		26	M	ALTERNANCE		26	S			26	L	CONGE		D		26	D								
27	M	ALTERNANCE		27	J	ALTERNANCE		27	D			27	M	CONGE		J	FORMATION		L	FORMATION	13						
28	M	ALTERNANCE		28	V	ALTERNANCE		28	L	ALTERNANCE		28	M	CONGE		V	FORMATION		M	FORMATION	A						
29	J	ALTERNANCE		29	S			29	M	ALTERNANCE		29	J	CONGE		S		29	S								
30	V	ALTERNANCE		30	D			30	M	ALTERNANCE		30	V	CONGE		D		30	L	ALTERNANCE							
				31	L	ALTERNANCE						31	S		31	M	ALTERNANCE		M	ALTERNANCE							

FORMATION
FORMATION
FORMATION
FORMATION

Semaine de 35 heures de formation

FORMATION	A

30 heures de formation et 4h d'alternance (2 soirées)

ALTERNANCE
ALTERNANCE
ALTERNANCE
ALTERNANCE

Semaine de 24 heures d'alternance minimum

ALTERNANCE COMMUNE
ALTERNANCE COMMUNE
ALTERNANCE COMMUNE
ALTERNANCE COMMUNE

volume horaire ajusté selon l'évènement

CERTIFICATIONS	
Jour de Certification en centre de formation ou période de certification en structure d'alternance	C e r t i f i c a t i o n

en cours de validation

Période de vacances scolaires (zone A)
--

2023

Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
1	M	FORMATION	A	1	S			1	L	FERIE		1	J	FORMATION		1	S		
2	J	FORMATION	A	2	D			2	M	FORMATION	17	2	V	FORMATION		2	D		
3	V	FORMATION	A	3	L	FORMATION	16	3	M	FORMATION		3	S			3	L	ALTERNANCE	
4	S			4	M	FORMATION	A	4	J	FORMATION		4	D			4	M	ALTERNANCE	
5	D			5	M	FORMATION	A	5	V	FORMATION		5	L	FORMATION	20	5	M	ALTERNANCE	
6	L	FORMATION	14	6	J	FORMATION	A	6	S			6	M	FORMATION	A	6	J	ALTERNANCE	
7	M	FORMATION	A	7	V	FORMATION	A	7	D			7	M	FORMATION	A	7	V	ALTERNANCE	
8	M	FORMATION	A	8	S			8	L	FERIE		8	J	S1 PROJET	A	8	S		
9	J	FORMATION	A	9	D			9	M	FORMATION	18	9	V	FORMATION	A	9	D		
10	V	FORMATION	A	10	L	FERIE		10	M	FORMATION		10	S			10	L	FORMATION	22
11	S			11	M	Jeux Régionaux Avenir		11	J	FORMATION		11	D			11	M	S2 PROJET	
12	D			12	M	Jeux Régionaux Avenir		12	V	FORMATION		12	L	ALTERNANCE		12	M	FORMATION	
13	L	ALTERNANCE		13	J	Jeux Régionaux Avenir		13	S			13	M	ALTERNANCE		13	J	FORMATION	
14	M	ALTERNANCE		14	V	Jeux Régionaux Avenir		14	D			14	M	ALTERNANCE		14	V	FERIE	
15	M	ALTERNANCE		15	S			15	L	ALTERNANCE		15	J	ALTERNANCE		15	S		
16	J	ALTERNANCE		16	D			16	M	ALTERNANCE		16	V	ALTERNANCE		16	D		
17	V	ALTERNANCE		17	L	ALTERNANCE		17	M	ALTERNANCE		17	S			17	L		
18	S			18	M	ALTERNANCE		18	J	FERIE		18	D			18	M		
19	D			19	M	ALTERNANCE		19	V	ALTERNANCE		19	L	ALTERNANCE		19	M		
20	L	ALTERNANCE		20	J	ALTERNANCE		20	S			20	M	ALTERNANCE		20	J		
21	M	ALTERNANCE		21	V	ALTERNANCE		21	D			21	M	ALTERNANCE		21	V		
22	M	ALTERNANCE		22	S			22	L	ALTERNANCE		22	J	ALTERNANCE		22	S		
23	J	ALTERNANCE		23	D			23	M	ALTERNANCE		23	V	ALTERNANCE		23	D		
24	V	ALTERNANCE		24	L	ALTERNANCE		24	M	ALTERNANCE		24	S			24	L		
25	S			25	M	ALTERNANCE		25	J	ALTERNANCE		25	D			25	M		
26	D			26	M	ALTERNANCE		26	V	ALTERNANCE		26	L	FORMATION	21	26	M		
27	L	FORMATION	18	27	J	ALTERNANCE		27	S			27	M	FORMATION		27	J		
28	M	FORMATION	A	28	V	ALTERNANCE		28	D			28	M	FORMATION		28	V		
29	M	FORMATION	A	29	S			29	L	FERIE		29	J	FORMATION		29	S		
30	J	FORMATION	A	30	D			30	M	FORMATION	19	30	V	FORMATION		30	D		
31	V	FORMATION	A					31	M	FORMATION						31	L		

S 1  
E N S E I G N E M E N T

S 1  
E N T R A I N E M E N T

S 2  
E N S + S 2  
E N T R

S 1

S 2

## Référentiel

UC 1 EC de concevoir un projet d'action	UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif	UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive handisport en sécurité auprès d'un public Handisport
<p><b>OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel</b></p> <p>OI 11.1 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative, sportive ou de loisir.</p> <p>OI 11.2 EC de participer dans les diagnostics sur un territoire.</p> <p>OI 11.3 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.</p> <p>OI 11.4 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.</p> <p>OI 11.5 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.</p>	<p><b>OI 21 EC d'animer une équipe de travail</b></p> <p>OI 21.1 EC de participer au recrutement de l'équipe.</p> <p>OI 21.2 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.</p> <p>OI 21.3 EC de mettre en œuvre les procédures de travail.</p> <p>OI 21.4 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.</p> <p>OI 21.5 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.</p> <p>OI 21.6 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.</p>	<p><b>OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement</b></p> <p>OI 31.1 EC de définir une progression pédagogique dans une discipline.</p> <p>OI 31.2 EC de conduire un enseignement dans une discipline.</p> <p>OI 31.3 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public.</p> <p>OI 31.4 EC d'évaluer un cycle d'enseignement.</p>	<p><b>OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques</b></p> <p>OI 41.1 EC d'évaluer les risques objectifs de la pratique de la discipline.</p> <p>OI 41.2 EC d'évaluer ses propres capacités et effectuer une démonstration technique.</p> <p>OI 41.3 EC d'expliquer les différents éléments de la démonstration technique.</p>
<p><b>OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action</b></p> <p>OI 12.1 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.</p> <p>OI 12.2 EC de définir les objectifs d'un projet d'action.</p> <p>OI 12.3 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.</p> <p>OI 12.4 EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives.</p> <p>OI 12.5 EC de concevoir les démarches d'évaluation.</p>	<p><b>OI 22 EC de promouvoir les actions programmées</b></p> <p>OI 22.1 EC de représenter l'organisation.</p> <p>OI 22.2 EC de concevoir une démarche de communication.</p> <p>OI 22.3 EC de participer aux actions des réseaux partenaires.</p>	<p><b>OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement</b></p> <p>OI 32.1 EC de définir le plan d'entraînement.</p> <p>OI 32.2 EC de conduire l'entraînement dans une discipline.</p> <p>OI 32.3 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition.</p> <p>OI 32.4 EC d'évaluer le cycle de perfectionnement de l'entraînement.</p>	<p><b>OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires</b></p> <p>OI 42.1 EC d'évaluer les risques objectifs de l'activité pour le pratiquant.</p> <p>OI 42.2 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.</p> <p>OI 42.3 EC de maîtriser le comportement et les gestes réalisés en cas d'incident ou d'accident.</p> <p>OI 42.4 EC de prévenir le suraccident ou le surentraînement en ménageant le rythme de la séance ou le cycle de pratique.</p>
<p><b>OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action</b></p> <p>OI 13.1 EC de composer une équipe d'intervenants.</p> <p>OI 13.2 EC d'élaborer un budget prévisionnel.</p> <p>OI 13.3 EC de négocier avec la hiérarchie les financements d'un projet d'action.</p> <p>OI 13.4 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.</p>	<p><b>OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action</b></p> <p>OI 23.1 EC de contrôler le budget des actions programmées.</p> <p>OI 23.2 EC de gérer des partenariats financiers.</p> <p>OI 23.3 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels.</p> <p>OI 23.4 EC de prendre en compte l'utilisation des moyens financiers.</p> <p>OI 23.5 EC d'anticiper les besoins en termes logistiques.</p> <p>OI 23.6 EC d'organiser la maintenance technique.</p>	<p><b>OI 33 EC de conduire des actions de formation</b></p> <p>OI 33.1 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.</p> <p>OI 33.2 EC de préparer les supports de ces interventions.</p> <p>OI 33.3 EC de mettre en œuvre une situation formative.</p> <p>OI 33.4 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.</p> <p>OI 33.5 EC d'évaluer les actions de formation.</p>	<p><b>OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</b></p> <p>OI 43.1 EC d'évaluer les risques objectifs du contexte de pratique.</p> <p>OI 43.2 EC d'anticiper les risques juridiques de la pratique et du milieu dans lequel elle se pratique.</p> <p>OI 43.3 EC d'assurer la sécurité passive des équipements.</p> <p>OI 43.4 EC de prévenir les comportements à risque.</p> <p>OI 43.5 EC d'agir en cas de maltraitance.</p> <p>OI 43.6 EC d'entretenir et d'adapter le matériel spécifique des sportifs.</p> <p>OI 43.7 EC d'assurer la manutention et le transfert du matériel et des personnes en toute sécurité.</p>
	<p><b>OI 24 EC d'animer la démarche qualité</b></p> <p>OI 24.1 EC de veiller au respect des procédures de travail.</p> <p>OI 24.2 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.</p> <p>OI 24.3 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.</p>		

